

Direction Générale de la Vie Locale et de la Culture / Direction de la Vie Associative et des Relations Internationales

Vie Associative

REF : DVARI2010006

Signataire : CS/RH

OBJET :Convention d'objectifs entre la bourse du travail et la Commune d'Aubervilliers pour les années 2010 à 2012.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 qui prévoit qu'une convention doit être passée avec les organismes bénéficiant de subventions publiques annuelles dépassant 23 000 €,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1111-2,

Vu le projet de convention d'objectifs entre la commune et la Bourse du travail d'Aubervilliers,

Considérant l'intérêt local pour les administrés des actions de la Bourse du travail d'Aubervilliers,

Considérant que la Bourse du travail concourt au développement social de la commune,

A l'unanimité.

DELIBERE :

AUTORISE la signature de la convention d'objectifs entre la Bourse du travail et la commune d'Aubervilliers pour les années 2010 à 2012.

Le Maire